



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-311

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2022

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Service interministériel de défense et de protection civiles

74-2022-09-14-00011 - Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC/2022-0114 portant approbation du Plan particulier d'Intervention (PPI) du site SAFRAM de la Roche-sur-Foron/Eteaux (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-09-14-00011

Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC/2022-0114 portant
approbation du Plan particulier d'Intervention
(PPI) du site SAFRAM de la
Roche-sur-Foron/Eteaux



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
du Cabinet**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 14 septembre 2022

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

**Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC/2022-0114 du 14/09/2022
portant approbation du plan particulier d'intervention
du site SAFRAM de la Roche-sur-Foron/Eteaux**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment son livre VII et ses articles R.731-1 à R.731-10, R.732-19 à R.732-34, R.741-1 à R.741-17 et R.741-18 à 741-32 ;
- VU le code de l'environnement, notamment le titre V, livre 1^{er} ;
- VU la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite SEVESO 3 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°IOMA2221366D du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, Préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU le décret n°2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention prises en application de l'article L 741-6 du code de la sécurité intérieure
- VU la circulaire interministérielle du 12 janvier 2011 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification ORSEC afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées ;
- VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques du signal national d'alerte ;
- VU la circulaire NOR INT/E/07/00092/C du 21 septembre 2007 relative à la planification des plans particuliers d'intervention des établissements « SEVESO seuil haut » ;
- VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article R. 741-26 du code de la sécurité intérieure ;
- VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention de certaines installations, pris en application de l'article R. 741-26 du code de la sécurité intérieure ;
- VU l'arrêté du 10 mars 2006 modifié relatif à l'information des populations pris en application de l'article R. 741-30 du code de la sécurité intérieure ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



- VU l'arrêté préfectoral n° PAIC - 2019-0110 du 3 septembre 2019, relatif à l'exploitation d'un site de stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts à Eteaux et La Roche-sur-Foron exploité par la société SAFRAM ;
 - VU le plan d'opération interne (POI) établi par l'exploitant du 21 juin 2022;
 - VU l'étude de danger du site SAFRAM de la Roche-sur-Foron/Eteaux de janvier 2018 ;
 - VU les avis des services concernés par le plan ;
 - VU les avis du maire de La Roche-sur-Foron et du maire d'Éteaux ;
- SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

ARRÊTE

- Article 1 : le plan particulier d'intervention du site SAFRAM de la Roche-sur-Foron/Eteaux est approuvé et mis en œuvre à compter de ce jour.
- Article 2 : les communes de La Roche-sur-Foron et d'Éteaux ont obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde conformément aux dispositions du décret n°2014-1253 susvisé.
- Article 3 : les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le présent plan.
- Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy,
la directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie,
les sous-préfets d'arrondissements,
le chef du SIDPC,
le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale,
les chefs des services et agences concernés,
les maires d'Éteaux et de la Roche-sur-Foron,
le directeur de SAFRAM,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,

Yves LE BRETON